



CONSEIL MUNICIPAL
PV du Jeudi 22 Février 2024

Secrétaire de séance : Alain BOISRAMÉ

Absents excusés :

M Paul BEAUGENDRE donne pouvoir à Mme Lucienne MOREAU. M.BAUDY Olivier donne pouvoir à M. BAUDY Pascal,

Nombre de votants :15

2024-1-1 Finances : Subventions aux associations au titre de l'année 2024.

VU l'Article L2131-11 Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024 présentés par les associations :

➤ **Associations**

<i>Associations</i>	<i>Montant accordé</i>	<i>Votants</i>
ACCA	250 €	15 pour
Club de l'Entente	250 €	13 votants / 13 pour
Tous en Forme à MECÉ	650 €	14 pour / 1 contre
Le Palet Mecéen	250€	15 pour
UNC AFN	280 €	14 votants / 14 pour
La Fabrik Ecole de musique	1475€	15 pour
Comité des Fêtes	Ne fera pas de demande	
Lézards du bocage	Pas de demande	
Réserves	3 000 €.	15 pour

Trait d'Union - Bol d'Air	400€	14 votants 14 pour
EPISOL	127 €	15 pour
ADMR Saint-Aubin-du-Cormier	260 €	
CIDFF	100€	
CLIC des Portes de Bretagne	255€	
FNATH	100€	
Prévention Routière	120€	

APEL Livré/Mecé	Pas demande obtention dès réception de la demande	15 pour
Total subvention	7 517,00€	

A noter que Mme MOREAU et M. BEAUGENDRE ne participeront pas au vote de la subvention pour le club de l'Entente,

Mme LECONTE ne participera pas au vote de la subvention pour L'UNC

M. TRAVERS ne participera pas au vote de la subvention pour l'association Bol d'Air

Il vous est proposé :

- D'ATTRIBUER et de verser une subvention aux associations pour une somme totale 7 517.00€ répartie comme indiqué ci-dessus
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la commune.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus à l'unanimité.

2024-1-2 Finances : Admission en non-valeur des sommes non recouvrables

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, de la réception d'un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget communal. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation de l'ordonnateur et du comptable, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **22.66 €**. Il précise que ces titres concernent des repas de la restauration scolaire.

2019 / TITRE 91	4.90 €	RAR inférieur au seuil poursuite
2020 / TITRE 46	4.90 €	RAR inférieur au seuil poursuite
2022 / TITRE 193	7.96 €	RAR inférieur au seuil poursuite
2023 / TITRE 228	4.90 €	RAR inférieur au seuil poursuite

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus à l'unanimité.

2024-1-3 VOIRIE : ENTRETIEN VOIRIE, RENOVATION CHEMINS, CURAGE FOSSES ET DEBROUSSAILLAGE 2024

Rechargement et renforcement des voies communales

Entreprises	Chemin de la Mancherie	ZC la lande de Mecé	ZC La Lèzardière	ZC La Loge	ZC la Moctière	Lieu-dit L'Ecurboi	Montant Total HT	Montant Total TTC	
Beaumont	3 165,80 €	2 943,40 €	2 943,40 €	2943,40 €	1221,60 €	288,80 €	13506,40 €	16207,68 €	CR8/sn8 R
Colas	3 591,00 €	4 788,00 €	4 788,00 €	4788,00 €	2312,00 €	2500,00 €	22767,00 €	2 320,40 €	buse béton
Galle	2 000,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	3700,00 €	2000,00 €	200,00 €	15300,00 €	18360,00 €	buse béton
SRAM TP	2 700,00 €	3 480,00 €	3480,00 €	3480,00 €	1640,00 €	300,00 €	15080,00 €	18096,00 €	buse béton

PATA et Enrobé à froid

Entreprises	PATA 8 Tonnes	Enrobé à Froid	Montant HT	Montant TTC
Beaumont	8 800,00 €	1520,00 €	10 320,00 €	12 384,00 €
Colas	8 380,00 €	580,00 €	8 960,00 €	10752.00 €
Galle	7 600,00 €	2 400,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
SRAM TP	7 600,00 €	2 600,00 €	10 200,00 €	12 240,00 €

Curage fossés

Curage Fossé	Devis	Nombre d'heures/ml	PU HT	Montant HT	Montant TTC
Ets Veillard	Pelle à chenilles :75.00€ HT	16.00	75,00	1200,00€	2040,00€
	Tracteur remorque : 50.00€ H.T. de l'heure	10.00	50,00	500,00€	
Ets Paquet	Pelle à pneus : 95.00€ HT	16 .00	95,00	1520,00€	2760,00€
	Tracteur remorque : 78.00€ H.T. de l'heure	10.00	78,00	780,00€	

Fauchage -Débroussaillage

Débroussaillage	passage fin avril /début mai	passage fin juillet /début aout	Montant HT	Montant TTC
Ets Lancelot	799.00 €	3635.44€	4434.19 €	5321.03 €

Il vous est proposé ;

Entreprise retenue pour le Renforcement de VC : SRAM TP pour un montant de 18 096,00 € € : 15 pour

Entreprise retenue pour le PATA + EF : Beaumont pour un montant de 12 384,00 € : 15 pour

DE RETENIR l'entreprise Ets M. Veillard pour le curage des fossés.

DE RETENIR l'entreprise Ets Lancelot pour le fauchage Accotement et débroussaillage.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus à l'unanimité.

2024-1- 4 ENVIRONNEMENT : MAINTIEN D'UNE ACTIVITE DE PIEGEAGE BENEVOLE DES RONGEURS AQUATIQUES EXOTIQUES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au titre de l'environnement et de la santé publique 4 personnes piègent et luttent contre les ragondins et les rats musqués sur la Commune. La FGDON35 encadre techniquement et administrativement ces piègeurs qui interviennent sur la commune.

Dans ce cadre et afin de soutenir et d'encourager ces personnes bénévoles une somme leur est allouée à titre d'indemnisation des frais engagés. M. le Maire propose d'inscrire au budget la somme de 200,00€ pour indemniser les piègeurs qui interviennent sur la Commune par l'intermédiaire du FGDON 35.

Il vous est proposé :

- DE VALIDER le versement de 200,00€ sur le compte de la FGDON qui se chargera d'indemniser chaque tiers bénéficiaire, ils partageront cette somme selon les modalités préalablement définies par la municipalité.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus à l'unanimité.

Séance levée à : 22h15

Le secrétaire de séance :

Alain BOISRAMÉ.

Le Maire :

Jean-Luc DELAUNAY.

